



ville de
Montbeton

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBETON
SEANCE DU 3 OCTOBRE 2022

Le trois octobre deux mille vingt-deux, le conseil municipal de la commune de Montbeton s'est réuni en séance publique à vingt heures trente, à la Mairie de Montbeton, après convocation légale et affichage le 27 septembre 2022, sous la présidence de **Danielle BEDOS, Maire**

Nombre de conseillers :
en exercice : 27
présents : 24
votants : 24
pouvoirs : 00

Présents : MM BARBOTTE L, BEDOS D, BERTOLOTTI JC, BOUVET N, BOYER L, COLMAGRO JF, DURAND A, ESTEPA K, GISQUET B, GOUJON JM, GRAND P, IZAMBARD E, MALCOIFFE V, MENEGHETTI G, MOULIS C, MULLER-DUPONT P, OLIVIER-DAUCH MP, ROMANZIN J, ROQUE C, SANCE N, TARTAGLIA N, VALLET T, VIGNOT L, WEILL M

Absents excusés : MM. NAVAUD A, VERGNES G

Absente : MME COTDELOUP S

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal, constate le quorum, le nombre de pouvoirs, le nombre de votants et le nombre d'absents.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, elle invite le conseil municipal à nommer le conseiller qui remplira les fonctions de secrétaire de séance. Monsieur MENEGHETTI Gilles est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- ✚ Décisions du Maire prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT
- ✚ Vente de terrains au lotissement route de Montauban au profit de la SCI Foncière des Rougets
- ✚ Vente de terrains au lotissement route de Montauban au profit de la SCI Victoire
- ✚ Vente de terrains au lotissement route de Montauban au profit de Mme TRACHSLER

2022 - 062

- + Convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT Ecoles) pour le Groupe Scolaire
- + Contrat « Bourg-Centre » 2022-2028
- + Renouvellement du contrat de location de l'appartement rez-de-chaussée droit 100 route de Montauban à Montbeton
- + Renouvellement à compter du 15/10/2022 d'un CUI service ALAE (20 heures hebdo)
- + Participation séjour éducatif 2023 « Immersion Anglais » à Saint-Nicolas-de-la-Grave classes CM1 & CM2
- + Informations de Madame le Maire sur les travaux en cours et à venir
- + Informations sur les manifestations communales
- + Informations sur la rentrée scolaire
- + Décision modificative comptable n° 3 budget communal
- + Décision modificative comptable n° 4 budget communal
- + Décision modificative comptable n° 1 budget cantine

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le procès-verbal de la séance du 2 août 2022. Il n'y a pas d'observation. Le procès-verbal de la séance du 2 août 2022 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire propose de traiter l'ordre du jour tel que défini ci-avant.

N° 2022_10_01D

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT / N° 073-2022 A 096-2022

N° de la décision	Date	Objet de la décision
073-2022	04/08/2022	Décision de non préemption sur les parcelles cadastrées section A 1544-1546-1548-1724
074-2022	10/08/2022	Création d'un complexe sportif - Avenant n°2 au marché de travaux du lot n°1 - Terrains de sports
075-2022	25/08/2022	Décision de non préemption sur les parcelles cadastrées section A 1744-639
076-2022	25/08/2022	Décision de non préemption sur les parcelles cadastrées section A 1743-639
077-2022	25/08/2022	Décision de non préemption sur la parcelle cadastrée section A 1870
078-2022	25/08/2022	Décision de non préemption sur les parcelles cadastrées section B 1762-1767
079-2022	25/08/2022	Décision de non préemption sur les parcelles cadastrées section A 1168-1167
080-2022	25/08/2022	Décision de non préemption sur la parcelle cadastrée section A 1766
081-2022	25/08/2022	Décision de non préemption sur les parcelles cadastrées section A 1759-1782
082-2022	25/08/2022	Décision de non préemption sur la parcelle cadastrée section C 1607

2022 - 063

083-2022	25/08/2022	Décision de non préemption sur la parcelle cadastrée section B 1637
084-2022	25/08/2022	Décision de non préemption sur la parcelle cadastrée section B 1818
085-2022	25/08/2022	Décision de non préemption sur les parcelles cadastrées section C 3070-3071-3073
086-2022	13/09/2022	Décision de non préemption sur la parcelle cadastrée section A 1765
087-2022	14/09/2022	Décision de non préemption sur les parcelles cadastrées section C 3065-3066
088-2022	14/09/2022	Décision de non préemption sur la parcelle cadastrée section B 1532
089-2022	15/09/2022	Décision de non préemption sur la parcelle cadastrée section C 1713
090-2022	15/09/2022	Demande d'aide financière auprès du GMCA au titre du fonds de concours - Aménagement d'un préau à l'école maternelle de Montbeton
091-2022	15/09/2022	Demande d'aide financière auprès du GMCA au titre du fonds de concours - Aménagement de la cour de la maternelle - Jeux d'enfants
092-2022	15/09/2022	Demande d'aide financière auprès du GMCA au titre du fonds de concours - Aménagement d'un skate-park
093-2022	15/09/2022	Demande d'aide financière auprès du GMCA au titre du fonds de concours - Installation de caméras de vidéosurveillance sur la commune de Montbeton
094-2022	22/09/2022	Décision de non préemption sur les parcelles cadastrées section C 1856-1874
095-2022	26/09/2022	Décision de non préemption sur les parcelles cadastrées section A 1661-1662
096-2022	26/09/2022	Décision de non préemption sur la parcelle cadastrée section C 2498

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

N° 2022_10_02D

VENTE DE TERRAINS AU LOTISSEMENT ROUTE DE MONTAUBAN AU PROFIT DE LA SCI FONCIERE DES ROUGETS - DETERMINATION DU PRIX DE VENTE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE AUTHENTIQUE

La SCI FONCIERES DES ROUGETS de Montbeton souhaite acquérir les parcelles du lotissement Route de Montauban cadastrées section B 1720, 1702, 1703, 1704, 1705 et 1706 d'une superficie globale de 450 m² pour y construire des locaux commerciaux et d'habitation.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✦ fixe le prix de vente du terrain à 144 € TTC le m²

2022 - 064

- ✚ autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la vente et notamment l'acte authentique.

N° 2022_10_03D

VENTE DE TERRAINS AU LOTISSEMENT ROUTE DE MONTAUBAN AU PROFIT DE LA SCI VICTOIRE - DETERMINATION DU PRIX DE VENTE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE AUTHENTIQUE

La SCI VICTOIRE de Montbeton souhaite acquérir les parcelles du lotissement Route de Montauban cadastrées section B 1726, 1727 et parcelle jouxtant la parcelle 1727 (parcelle à créer) d'une superficie globale de 195 m² pour y construire un salon de coiffure et des locaux d'habitation.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✚ fixe le prix de vente du terrain à 144 € TTC le m²
- ✚ autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la vente et notamment l'acte authentique.

N° 2022_10_04D

VENTE DE TERRAINS AU LOTISSEMENT ROUTE DE MONTAUBAN AU PROFIT DE Mme TRACHSLER Sabrina - DETERMINATION DU PRIX DE VENTE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE AUTHENTIQUE

Madame TRACHSLER Sabrina, vétérinaire à Montbeton souhaite acquérir les parcelles du lotissement Route de Montauban cadastrées section B 1711, 1712,1713 et 1714 d'une superficie globale de 300 m² pour y construire une clinique vétérinaire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✚ fixe le prix de vente du terrain à 144 € TTC le m²
- ✚ autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la vente et notamment l'acte authentique.

N° 2022_10_05D

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL (ENT-ECOLE)

Dans le cadre de la mise en place d'un ENT 1^{er} degré pour la région académique Occitanie, la commune de Montbeton et l'académie se fixent comme objectif le développement des usages du numérique éducatif.

La commune de Montbeton assure l'équipement et la maintenance informatiques ainsi que les accès internet nécessaires à l'utilisation de l'ENT. Elle participe annuellement au financement de l'ENT-Ecole à hauteur de 45 € TTC par école et par an.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✦ accepte le partenariat et autorise Madame le Maire à signer la convention.

N° 2022_10_06D

CONTRAT BOURG-CENTRES 2022-2028

Le dispositif des « bourg-centres » a été mis en place par la Région Occitanie dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie 2018-2021. Ce dispositif est renouvelé dans le cadre de la nouvelle génération de contrats territoriaux Occitanie 2022-2028.

Sur le territoire du Grand Montauban, quatre communes sont éligibles à ce dispositif : Bressols, Corbarieu, Montbeton et Saint-Nauphary.

Ce dispositif permet aux communes éligibles de bénéficier de cofinancements supplémentaires de la part de la Région lors de la mise en œuvre de leurs projets d'investissement. Pour en bénéficier, la Commune doit au préalable présenter un dossier de pré-candidature comportant notamment un diagnostic de territoire et une présentation des projets à venir.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✦ décide de présenter la candidature de Montbeton au dispositif « bourg-centres »,
- ✦ autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces administratives relatives à cette démarche.

N° 2022_10_07D

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LOCATION DE L'APPARTEMENT REZ-DE-CHAUSSEE DROIT 100 ROUTE DE MONTAUBAN - Monsieur LACAZE André

Le contrat de location de l'appartement rez-de-chaussée droit situé 100 route de Montauban à Montbeton arrive à échéance le 30 novembre 2022.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✦ décide de renouveler le bail pour trois ans à compter du 1^{er} décembre 2022

N° 2022_10_08D

RENOUVELLEMENT POUR UN AN A COMPTER DU 15/10/2022 D'UN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION /// SERVICE ALAE (20 HEURES HEBDOMADAIRES)

2022 - 066

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un agent chargé de l'animation service ALAE a été embauché le 14 octobre 2021 dans le cadre d'un contrat aidé (Contrat Unique d'Insertion). Nous avons la possibilité de renouveler son contrat pour une durée d'un an.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de renouveler l'emploi du 15 octobre 2022 au 14 octobre 2023

N° 2022_10_09D

PARTICIPATION SEJOUR EDUCATIF 2023 « IMMERSION ANGLAIS » SAINT-NICOLAS-DE-LA-GRAVE / CLASSES CM1 & CM2

107 élèves de l'école primaire de Montbeton (classes de CM1 et CM2) partiront en avril 2023 en séjour éducatif « immersion anglais » à Saint-Nicolas de la Grave. Monsieur le Directeur de l'école primaire sollicite une aide financière auprès de la Mairie de Montbeton et précise que le coût du séjour s'élève à 240 €uros par enfant.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- d'attribuer une participation de 4.280 €uros soit 40 €uros par enfant, qui sera directement versée à l'organisme d'accueil et prévue au budget 2023.

N° 2022_10_10D

INFORMATIONS DE MADAME LE MAIRE SUR LES TRAVAUX EN COURS OU A VENIR

Le service voirie du GMCA a réalisé des travaux suivants sur le territoire communal :

- création de trottoirs rue Maurice Sirac
- création d'un cheminement piétonnier chemin de Souliot
- création d'un ilot béton directionnel à proximité de l'espace propreté allée des mûriers
- curage de fossés en bordure de voirie
- courant octobre : réfection de la chaussée d'une partie du chemin du Pintre. Le busage du fossé sera réalisé par l'entreprise Flores qui a réalisé le lotissement « Les Landes 2 »
- dès que la Commune aura la possibilité d'arroser les terrains, ensemencement des deux terrains du complexe sportif

N° 2022_10_11D

INFORMATIONS SUR LES MANIFESTATIONS COMMUNALES

Madame Tamara VALLET rappelle les manifestations passées qui ont connu un beau succès et celles à venir :

- Forum des Associations avec le Groupe A 3 Francs

2022 - 067

- ✚ Journée mondiale du nettoyage
- ✚ Journée du patrimoine

Et prochainement, la fête d'Halloween avec kermesse

N° 2022_10_12D

INFORMATIONS SUR LA RENTREE SCOLAIRE

Madame le Maire informe l'assemblée que la rentrée scolaire s'est très bien passée.

Le groupe scolaire accueille :

- ✚ 155 élèves en maternelle répartis en 6 classes
- ✚ 310 élèves en primaire répartis en 13 classes

L'étude surveillée, assurée par des instituteurs, reprendra le 4 octobre.

Comme chaque année, le service restauration participera à « la semaine du goût » du 10 au 14 octobre sur le thème : les saisons.

L'école primaire organisera un cross le 19 octobre prochain autour du lac de Montbeton.

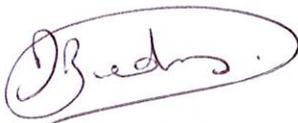
DECISIONS MODIFICATIVES COMPTABLES

Décisions modificatives comptables :

- ✚ DM 3 Budget Communal : ajustement des prévisions budgétaires 2022 section de fonctionnement
- ✚ DM 4 Budget Communal : ajustement des dépenses d'investissement 2022 - Intégration des subventions
- ✚ DM 1 Budget Cantine : ajustement des prévisions budgétaires 2022 section de fonctionnement

Adoptées à l'unanimité

Le Maire,
Danielle BEDOS



Le secrétaire de séance
Gilles MENEGHETTI



2022 - 068